

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLESTIN-LES-GRÈVES, LE 23 OCTOBRE 2023



DÉPENDANCES ROUTIÈRES

LE DÉPARTEMENT DÉVELOPPE LE FAUCHAGE TARDIF DIFFÉRENCIÉ POUR FAVORISER LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ

Cet automne, le Département poursuit la généralisation du fauchage tardif différencié (dit en damier) le long des routes départementales qui s'y prêtent. Cette technique innovante permet de préserver la biodiversité sur les dépendances routières vertes.

En 30 ans, il apparaît que plus de 80 % des insectes – dont les pollinisateurs – auraient disparu en Europe en raison, entre autres, de la régression des milieux naturels ou semi-naturels. Les bords de route, selon leur localisation, sont occupés par des types de végétations diverses favorisant la présence d'une biodiversité ordinaire et d'espèces remarquables.

« Les Côtes d'Armor sont constituées d'un réseau de routes départementales de 4500 km, bordées de dépendances vertes qui constituent des réservoirs de biodiversité en abritant de nombreux insectes, plantes et petits mammifères. Voté en septembre 2022, le schéma départemental des routes prévoit la généralisation de la technique du fauchage en damier sur les routes qui s'y prêtent, sans mettre en péril les conditions de sécurité des usagers de la route. Le Département favorise ainsi le maintien de la biodiversité », explique **André Coënt**, vice-président délégué aux infrastructures et aux mobilités douces.

Expérimenté depuis 2019 sur 6 tronçons (22 km) dans le secteur du projet de Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude en collaboration avec CŒUR Émeraude et Dominique Amelot (naturaliste indépendant spécialiste des papillons de jour), le fauchage en damier est en cours de généralisation sur toutes les routes départementales sur lesquelles cela ne met pas en péril la sécurité des usagers de la route. Ce nouveau mode de gestion, prévu par le schéma départemental des routes, n'a pas d'incidence financière pour la collectivité.

LE FAUCHAGE EN DAMIER

Le fauchage en damier est une nouvelle technique qui alterne les secteurs débroussaillés une année sur deux.

- Elle offre à de nombreuses espèces (notamment les larves présentes dans les tiges des plantes) la possibilité de réaliser la totalité de leur cycle biologique ;
- fournit un habitat à de nombreux petits mammifères ;
- permet aux plantes de produire des graines, ressources alimentaire pour les oiseaux et autres espèces granivores ;
- contribue à la diversification des milieux entre les zones débroussaillées et les zones non débroussaillées.



CONTACT PRESSE

Direction de la communication
Marion Sevenier

marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83